



SURMONTER LA CRISE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



En 2021, 2 milliards de personnes dans le monde ne disposaient pas d'accès à l'eau potable gérée en toute sécurité et 3,6 milliards étaient privées de systèmes d'assainissement sûrs¹. Une réalité alarmante, dans un contexte où plus de la moitié de la population mondiale (52%) vivra dans des conditions de stress hydrique d'ici à 2050² et où le risque de conflits autour du partage de l'eau est bien réel. Nous sommes face à une crise de l'eau majeure.

Bien que les États aient reconnu aux Nations Unies l'accès à l'eau et l'assainissement comme des droits humains et qu'ils se soient engagés avec les Objectifs de développement durable (ODD) à atteindre une gestion durable de l'eau et l'accès universel à l'EHA (eau, hygiène, assainissement) d'ici 2030, les avancées sont trop lentes.

UN-Water alerte depuis mars 2021 sur le besoin de « quadrupler le rythme des efforts ». Les États doivent accélérer l'action pour mettre en place des politiques fortes, à tous les niveaux, et des moyens financiers à la hauteur des objectifs fixés au niveau international.



¹OMS, UNICEF, Progress on household drinking water, sanitation and hygiene 2000-2020 : five years into the SDGs, 2021.

²UN-Water, Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2020 : l'eau et les changements climatiques, faits et chiffres, 2020.

Recommandations du SIF

1 Le système multilatéral sur l'eau et l'assainissement doit être renforcé par la création d'une instance intergouvernementale intégrée au système des Nations Unies.

Aujourd'hui, environ 30 agences des Nations Unies traitent des enjeux liés à l'eau, avec UN-Water assurant une coordination technique, mais il n'existe pas d'instance politique de haut-niveau pour impulser l'accélération de l'action en faveur de l'ODD 6. Ce vide institutionnel empêche la mise en place d'un véritable leadership politique sur les questions de l'eau au niveau international. La Conférence intergouvernementale consacrée à l'évaluation à mi-parcours de la Décennie de l'action pour l'eau prévue aux Nations Unies en 2023, première du genre depuis 1977, constitue une opportunité à ne pas manquer pour impulser le sursaut politique.

Les États doivent s'engager sur l'instauration d'une instance intergouvernementale sur l'eau et l'assainissement, comme l'a recommandé le Panel de haut-niveau sur l'eau en 2018. Le mandat de ce comité serait de réunir régulièrement les États, c'est-à-dire au moins tous les deux ans, comme cela se fait à présent par exemple pour les systèmes alimentaires. Cela permettrait ainsi d'assurer le suivi des objectifs internationaux et prendre les mesures correctives qui s'imposent pour atteindre les cibles de l'ODD 6. Les États ont d'ailleurs abondé en ce sens aux Dialogues de Bonn en juillet 2021 (Conférence préparatoire à celle de 2023), en recommandant « d'assurer la cohérence des efforts de l'ONU dans le secteur de l'eau par une coordination en amont dans la programmation de tous les membres d'UN-Water ; [...] en donnant régulièrement aux États membres l'occasion d'examiner les enjeux mondiaux de l'eau à haut-niveau ». Le Secrétariat de cette instance pourrait être confié à un UN-Water renforcé.

Le SIF recommande que les réunions préparatoires à la Conférence en 2022 (Portugal, Japon, Tadjikistan) facilitent la création de cette instance intergouvernementale. La société civile doit pouvoir participer à la Conférence de 2023 et à ses réunions préparatoires afin de fournir ses recommandations.

2 Les États doivent respecter leurs obligations au regard des principes et critères des droits humains à l'eau et à l'assainissement.

La réalisation concrète des principes et critères des droits humains à l'eau et à l'assainissement (DHEA) sur le terrain reste un enjeu. La programmation au développement et les politiques sectorielles restent encore trop orientées vers la fourniture de services. Cette approche montre ses limites en termes d'impact durable sur le développement humain, d'autant plus que les investissements actuels dans le secteur sont insuffisants et nécessiteraient d'être quadruplés pour atteindre les ODD d'ici 2030. L'approche basée sur les droits humains (ABDH), qui agit sur les causes profondes des inégalités, doit être intégrée aux politiques et stratégies opérationnelles sur l'eau et l'assainissement.

Les États, agences onusiennes et bailleurs de fonds doivent appuyer leurs pays partenaires sur l'élaboration de cadres légaux et réglementaires conformes à l'ABDH et conformes aux principes et critères des DHEA. Les politiques et programmes de développement et d'aide humanitaire, ainsi que les ressources d'aide publique au développement dans le secteur, doivent être orientés vers les pays les moins avancés et en développement et vers les populations les plus vulnérables et marginalisées.

Retrouvez notre note d'expertise « L'approche basée sur les droits humains dans le secteur de l'eau et de l'assainissement » :



3 Les États doivent garantir la participation des communautés et de la société civile dans les processus de décisions du secteur EHA.

La participation est un principe central des droits humains. Les personnes et organisations de la société civile (OSC) doivent avoir la possibilité de participer de manière active, libre et significative aux processus de décision, au niveau local, national mais aussi international.

Les personnes et OSC doivent avoir la possibilité d'intervenir dans le choix du type de service et du modèle de gestion des services d'eau et d'assainissement. Les acteurs et actrices du développement doivent renforcer la justiciabilité des DHEA en soutenant les mécanismes de dépôt de plaintes et de référencement des violations des droits, notamment au niveau du bureau des rapporteurs des Nations Unies aux DHEA ou au niveau national avec les institutions de défenseurs des droits.

La Conférence de 2023 doit garantir la participation effective des OSC à la Conférence, mais également à ses réunions préparatoires.

4 Les États et acteurs du développement doivent intensifier les efforts pour l'assainissement en milieu rural, encore insuffisamment ciblé en termes politique et budgétaire.

UN-Water alerte sur le fait que les taux de progression de couverture actuelle pour l'assainissement doivent être quadruplés à l'échelle mondiale, multipliés par 15 dans les pays les moins avancés et multipliés par 9 dans les contextes fragiles, si les États veulent atteindre un accès universel et équitable à l'assainissement d'ici à 2030³. Le taux de couverture est particulièrement faible en milieu rural, pour les populations les plus vulnérables. Bien qu'il soit prouvé que l'assainissement produit d'importants effets positifs sur le développement humain, en plus d'être indispensable à la santé publique, les dépenses publiques et extérieures consacrées à ce secteur au niveau mondial sont généralement deux fois moins élevées que celles consacrées à l'eau potable, entravant la mise en œuvre des politiques sur le terrain⁴.

L'assainissement doit impérativement devenir une priorité des États à l'échelle nationale, tant en termes politique que budgétaire, et à l'échelle internationale : les États doivent mettre cet enjeu à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies de 2023.

Retrouvez notre rapport « Accélérer l'action pour l'assainissement en milieu rural » :



³ OMS/UNICEF, state of the world's sanitation: an urgent call to transform sanitation for better health, environments, economies and societies, 2020.

⁴ Un-Water, OMS, Rapport GLAAS, National systems to support drinking-water, sanitation and hygiene: global status report 2019.

5 Les ressources en eau doivent être considérées comme un bien commun par les États et être gérées de manière équitable et durable dans un contexte de pression sur la ressource.

Changement climatique, pollution, surexploitation, gaspillage, croissance démographique, urbanisation croissante, agriculture intensive : les ressources en eau subissent de plus en plus de pressions impactant sa qualité et sa disponibilité. La mise en place effective de plans de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est aujourd'hui une urgence. L'eau, droit humain, est aussi un bien commun. Elle doit être gérée démocratiquement, de façon équitable et durable, avec une répartition concertée entre les usagers de l'eau, dans le respect de l'environnement. Ces plans de gestion doivent intégrer des mesures fortes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Les États doivent urgemment concrétiser les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris, en intégrant des mesures d'adaptation et d'atténuation dans le secteur EHA, et en intégrant les enjeux de l'EHA dans les politiques et les plans d'action en matière de climat et des autres secteurs tels que l'agriculture ou l'énergie. Sans cela, les pressions autour de la ressource risquent d'accroître les inégalités d'accès à l'eau, mais aussi à l'alimentation, et de provoquer conflits et déplacements forcés de population. Se déplacer est et deviendra encore plus une stratégie d'adaptation des populations, notamment des campagnes vers les villes. Les États doivent renforcer les mesures de prévention et de préparation aux risques, y compris dans le secteur EHA, pour prévenir, minimiser et traiter les déplacements forcés.



6 Les États doivent prévenir et apporter une réponse adaptée et coordonnée aux situations de crises impactant les services EHA.

Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire ne cesse d'augmenter. Selon OCHA, elles seront plus de 270 millions en 2022. Dans les contextes dégradés, qui conjuguent souvent conflits, déplacements forcés et vulnérabilités structurelles, les conditions d'accès à l'eau se détériorent très rapidement et les besoins des populations hôtes et des populations déplacées sont difficilement couverts. Une mobilisation accrue est demandée auprès des acteurs humanitaires de l'EHA.

Or, on observe un rétrécissement sans précédent de l'espace humanitaire : multiplication d'obstacles au déploiement des opérations, insécurité grandissante pour les personnels humanitaires et augmentation des risques pour les populations civiles à accéder aux secours et à la protection que leur garantit le droit international humanitaire (DIH). Les États doivent impérativement garantir la continuité de l'accès aux services aux personnes impactées, et se mobiliser pour protéger l'espace humanitaire contre toute attaque.

En parallèle, comme ne cesse d'alerter le Global Wash Cluster, le secteur EHA humanitaire n'a pas les capacités et les financements suffisants pour répondre à tous les besoins. Tout l'enjeu est le renforcement de la qualité des interventions EHA en phase d'urgence et du renforcement de la résilience des systèmes sur le long terme. Les autorités doivent notamment s'assurer de l'usage efficient des ressources en eau en période de crise pour prévenir le stress hydrique ; prévenir les risques sanitaires en améliorant les dispositifs sur la chaîne de l'assainissement ; et renforcer les autorités locales de façon continue sur la prévention des crises et le maintien des services dans les zones de crises et de fragilités. Le SIF recommande urgemment aux États de soutenir la mise en œuvre de la feuille de route humanitaire 2020-2025 du Global WASH Cluster.

7 Les financements publics en direction de l'EHA doivent considérablement être augmentés et cibler les plus vulnérables.

Les niveaux actuels de financement des services EHA sont bien inférieurs aux coûts du capital requis pour répondre ne serait-ce qu'aux besoins de base en matière d'EHA d'ici 2030. Pour la mise en place de services gérés en toute sécurité, il faudrait tripler les niveaux d'investissements annuels actuels pour atteindre 114 milliards USD⁵. Ces estimations des besoins en ressources ne tiennent même pas compte des coûts de fonctionnement et d'entretien des services, ce qui rend les besoins réels de financement encore plus élevés. Selon l'enquête GLAAS 2018/2019, plus de 80 % des pays ont fait état d'un financement insuffisant pour atteindre leurs propres cibles EHA nationales, ainsi que les cibles dans les établissements de santé et les écoles. Pour l'assainissement en milieu rural, secteur largement sous-financé, il faut multiplier le niveau d'investissement annuel par six.

A l'échelle internationale, malgré des progrès insuffisants vers l'ODD 6 et une demande croissante d'aide publique au développement (APD), la part des décaissements totaux d'APD allouée à l'EHA a stagné à environ 4% entre 2010 et 2019⁶! Le secteur souffre d'un large déficit de financement avec 9 milliards USD sur 196 milliards USD d'engagements totaux d'APD en 2017⁷ tous secteurs confondus, quand 114 milliards USD par an seraient donc nécessaires pour atteindre un accès sûr et universel à l'EHA. Et ces fonds ne ciblent pas suffisamment les pays ayant les plus faibles taux de couverture, ni les populations ayant les plus forts besoins, à cause des déséquilibres entre les prêts et les dons.

L'assainissement de base en milieu rural et la lutte contre la défécation à l'air libre doivent devenir des priorités.

⁵ World Bank Group; UNICEF. 2017. Sanitation and Water for All: How Can the Financing Gap Be Filled?

⁶ Coalition Eau, ONGAWA, Open consultants, WaterAid, Panorama financier du secteur de l'eau et de l'assainissement : Opportunités pour améliorer l'APD Eau et Assainissement de l'Union européenne, de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne, 2021.

⁷ UN-Water/OMS, Rapport GLAAS, systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène : rapport sur la situation mondiale en 2019.

Les États doivent augmenter significativement leurs financements pour le secteur EHA, que ce soit au niveau national (budgets nationaux) ou en termes d'APD sous forme de dons. Ils doivent rééquilibrer les financements entre le secteur de l'eau potable et le secteur de l'assainissement. L'assainissement de base en milieu rural et la lutte contre la défécation à l'air libre doivent devenir des priorités. Les financements doivent cibler les populations les plus vulnérables, et les États doivent mettre en place des mécanismes de tarification sociale pour garantir un accès aux services dans des conditions abordables pour tous.

Le manque d'accès aux services EHA reste un obstacle majeur au développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en développement, en milieu rural et pour les populations en situation de vulnérabilité. L'atteinte des cibles assainissement de l'ODD 6 en 2030 semble compromise sans un financement massif du secteur et une remontée de cette problématique dans les agendas politiques, ainsi qu'une mise en œuvre effective de ces politiques. L'intégration de tous, y compris des plus vulnérables, dans les mécanismes de décision à travers des approches participatives, sera garante de la réussite de ce défi majeur.





Contact :
plaidoyer@secours-islamique.org
www.secours-islamique.org

10, rue Galvani 91300 Massy
Tél. : +33 1 60 14 14 14

